

**ALDUY (M. Paul)**, *Député des Pyrénées-Orientales (S.)*.

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 44). — Est nommé membre : de la Commission des boissons [31 janvier 1956] (p. 160); de la Commission des territoires d'outre-mer [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503); de la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions [28 juillet 1956] (p. 3716), [4 octobre 1957] (p. 4503). — Est nommé juré de la Haute Cour de justice (instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée) [23 mai 1956] (p. 1956). — Est désigné par la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions pour représenter l'Assemblée Nationale au sein du Comité consultatif constitutionnel [22 juillet 1958] (*J. O.* du 23 juillet 1958, p. 6843).

#### Dépôts :

Le 25 janvier 1956, une proposition de loi tendant à réserver les fonds publics à l'enseignement public, **n° 85**. — Le 25 janvier 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement au respect intégral de l'article 2 de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, **n° 86**. — Le 29 février 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder des secours exceptionnels aux marins pêcheurs des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, victimes des rigueurs de l'hiver 1956, **n° 894**. — Le 16 mars 1956, un rapport au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi (n° 895) autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministre de la France d'outre-mer, **n° 1242**. — Le 9 mai 1956, une proposition de loi tendant à allouer aux anciens combattants prisonniers de la guerre 1914-1918 ou à leurs ayants droit un pécule calculé sur la base de 400 francs par mois de captivité, **n° 1782**. — Le 15 juin 1956, un rapport au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère

de la France d'outre-mer, **n° 2232**. — Le 15 janvier 1957, une proposition de loi tendant, pour l'attribution de la carte du combattant 1939-1945, à prendre en compte comme temps de présence dans une unité combattante l'intégralité du temps passé dans une formation de l'armée des Alpes, **n° 3786**. — Le 29 janvier 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, soumis à l'examen du Parlement (n° 3424) en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, **n° 3926**. — Le 29 janvier 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, soumis à l'examen du Parlement (n° 3430) en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, **n° 3930**. — Le 14 février 1957, une proposition de loi tendant à rouvrir de nouveaux délais pour la présentation des créances visées par le décret n° 49-1621 du 28 décembre 1940 et autorisant le paiement à compter du 1<sup>er</sup> février 1947 et non plus du 1<sup>er</sup> juin 1949 de l'allocation dite d'attente à certains personnels militaires, chefs de famille à solde mensuelle présents en Indochine et séparés des leurs, **n° 4127**. — Le 19 février 1957, une proposition de loi précisant les modalités applicables en matière de coordination entre les divers régimes de sécurité sociale et le régime minier en ce qui concerne les mineurs victimes des crises économiques, **n° 4195**. — Le 19 février 1957, une proposition de loi tendant à assimiler à des mines de fond les mines à ciel ouvert de fer manganésé des Pyrénées-Orientales, **n° 4196**. — Le 20 février 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à dispenser les militaires maintenus au-delà de la durée légale ou rappelés sous les drapeaux pour servir en Afrique du Nord de la déclaration, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, des soldes et indemnités qu'ils ont perçues pendant la durée de leur séjour hors de la métropole, **n° 4214**. — Le 8 mars 1957, un rapport portant proposition de décision

sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République (n° 4529) en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, n° 4445. — Le 8 mars 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République (n° 4226) en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, n° 4446. — Le 22 mars 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République (n° 4631) en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, n° 4637. — Le 4 avril 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement (n° 4346), en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, n° 4769. — Le 10 avril 1957, une proposition de loi tendant à accorder la prise en compte dans le calcul des annuités de retraite des anciens agents du cadre permanent de la Compagnie fermière de Tunisie du temps pendant lequel ces agents ont appartenu à ce réseau, n° 4825. — Le 26 juin 1957, un avis au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi (n° 4676) autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957 (Dispositions relatives à la Communauté économique européenne), n° 5270. — Le 3 juillet 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret

n° 57-242 du 24 février 1957, examiné en première lecture par le Conseil de la République, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer n° 5330. — Le 5 juillet 1957, une proposition de loi tendant à soumettre à une patente saisonnière les loueurs en meublés des stations thermales, climatiques et balnéaires, n° 5370. — Le 12 juillet 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, n° 5468. — Le 16 juillet 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à exonérer de la taxe sur les transports routiers de marchandises les véhicules utilisés par les commerçants non sédentaires, marchands de marché et marchands forains, n° 5508. — Le 16 janvier 1958, un rapport au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 29 février 1956 sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention portant création de la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara, n° 6330. — Le 21 janvier 1958, une proposition de loi tendant à dispenser du service en Afrique du Nord les appelés, rappelés ou maintenus qui ont été déportés ainsi que les fils ou orphelins de parents ayant connu la déportation, n° 6364. — Le 28 janvier 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier le classement indiciaire dont bénéficient les chefs de brigade des douanes retraités antérieurement à septembre 1951, n° 6430. — Le 30 janvier 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à procéder à l'organisation du marché des fruits et légumes, n° 6445. — Le 4 mars 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à maintenir le volume des subventions et prêts accordés aux caves coopératives pour leur construction, ainsi que pour la modernisation et l'équipement des coopératives de vinification existant déjà, n° 6782. — Le 12 mars 1958, une proposition

de résolution tendant à inviter le Gouvernement à procéder, en accord avec les autres pays riverains de la Méditerranée, à une étude des moyens propres à assurer la protection de la pêche contre l'action destructrice de certains cétaqués, n° 6878.

### Interventions :

Son rapport au nom du 10<sup>e</sup> Bureau sur les opérations électorales du territoire des Somalis (collège unique) [10 février 1956] (p. 256). — Prend part à la discussion : du projet de loi-cadre concernant les territoires d'outre-mer, en qualité de Rapporteur : *Création de conseils de Gouvernements, circonscriptions administratives, africanisation des cadres, fonctionnement du F. I. D. E. S., maintien des droits acquis aux fonctionnaires métropolitains, instauration immédiate du collège unique* [20 mars 1956] (p. 1065 et suiv.); Art. 1<sup>er</sup> : Amendement de M. de Lipkowski (*Revision du titre VIII de la Constitution*) [21 mars 1956] (p. 1128); Amendement de M. P.-H. Teitgen (*Rôle des Gouvernements généraux*) (p. 1132); Amendement de M. Senghor (*Organisation des conseils de circonscriptions*) (p. 1138); Amendement de M. Cordillot (*Date d'entrée en vigueur des décrets*) (p. 1140); Art. 3 : Amendement de M. Arrighi (*Substitution progressive des fonctionnaires d'origine locale aux fonctionnaires d'origine métropolitaine*) [22 mars 1956] (p. 1173, 1174); Amendement de M. Lenormand (*Egalité de solde indiciaire entre les fonctionnaires des territoires d'outre-mer et ceux de la métropole*) (p. 1177); Amendement de M. Malbrant (*Statut général des agents des services territoriaux*) (p. 1178); Art. 5 : Amendement de M. Jean-Marie Louvel (*Avis conforme des Commissions des finances sur les décrets envisagés*) (p. 1197); Art. 10 : Amendement de M. Arrighi (*Elections aux conseils de circonscription*) (p. 1202); en deuxième lecture, en qualité de Rapporteur [19 juin 1956] (p. 2729, 2730); ses explications de vote (p. 2737); — du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956; INTÉRIEUR, Etat A, Chap. 31-02 : *Parité des traitements des commissaires de police et de ceux du personnel en tenue* [7 juin 1956] (p. 2403); — de l'interpellation de M. Brocas sur les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour aider au rétablissement de la paix dans le Proche-Orient :

*Son ordre du jour approuvant les déclarations du Gouvernement* [31 octobre 1956] (p. 4442); — du projet de loi créant une organisation commune des régions sahariennes : *Valeur économique du Sahara, aspect politique du problème, difficultés pouvant découler de la création d'un territoire national ou de l'institution de sociétés d'Etat, vocation internationale de l'O. C., coordination des organismes existants, contrôle démocratique de l'O. C.* [13 décembre 1956] (p. 5940 à 5942); Art. 1<sup>er</sup> : Amendement de M. Gilbert Cartier tendant à supprimer les mots « et à laquelle sont associés l'Algérie, la Mauritanie, le Soudan, le Niger et le Tchad » [14 décembre 1956] (p. 5982); Art. 4 : Amendement de M. Gaillard prévoyant que les décrets d'application seront pris sur rapport du Président du Conseil ou du Ministre délégué (p. 5987); Art. 5 : Amendement de M. Louvel tendant à préciser la structure de l'O. C. (p. 5988, 5989); Sous-amendement de M. Monteil prévoyant que le délégué général représente le Gouvernement de la République dans les zones sahariennes (p. 5991); Art. 6 : Amendement de M. Arrighi visant la représentation des populations sahariennes à la commission de contrôle (p. 5992, 5993); Art. 7 : Sous-amendement de M. Malbrant (porter à 14 le nombre des membres du comité de direction, prévoir un représentant des Ministres de la Défense nationale, des Travaux publics, de l'Industrie et du Commerce) (p. 5995); Sous-amendement de M. Gaillard (porter à 16 le nombre des membres du comité de direction, laisser la liberté de choisir ceux-ci au Gouvernement) (p. 5999); Art. 10 : Amendement de M. Dia tendant à supprimer cet article (*Pouvoirs du délégué général*) (p. 6013); Amendement de M. Hénault tendant à supprimer les dispositions prévoyant que le délégué général prononce les affectations à tous les emplois civils à l'intérieur du périmètre saharien défini à l'article 2 (p. 6014); Amendement de M. Monteil prévoyant que le délégué général prononce les affectations à tous les emplois civils relevant de sa compétence (p. 6015); Art. 11 : Amendement de M. Mamadou Dia tendant à supprimer cet article (*Dispositions relatives à la défense et au maintien de l'ordre*) (p. 6019); Art. 12 : Demande de disjonction de M. Teitgen (*Autorisation donnée au Gouvernement de passer des conventions avec les états limitrophes qui accepteraient les objectifs de l'O. C.*) (p. 6020); ses expli-

cations de vote (p. 6023, 6024); en deuxième lecture, Art. 3 : *Amendement de M. Louvel (Remplacer l'accord du Gouvernement par l'accord des Ministres intéressés pour habiliter l'O. C. à passer des conventions avec les territoires limitrophes)* [28 décembre 1956] (p. 6376); Art. 9 : *Son amendement prévoyant que tous les fonds publics ou privés destinés à financer des opérations de mise en valeur du Sahara seront répartis par l'O. C.* (p. 6380); — de la proposition de décision sur le décret n° 56-1139 du 13 novembre 1956 portant création du fonds de soutien des textiles des territoires d'outre-mer : *Son amendement tendant à modifier la rédaction de l'article 5 du décret susvisé* [26 décembre 1956] (p. 6247); — des propositions de décisions sur treize décrets soumis à l'examen du Parlement en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, en qualité de Rapporteur : *Réorganisation de l'A. O. F. et de l'A. E. F., danger d'une « balkanisation » de l'Afrique, limitation des compétences et des ressources des deux fédérations, pouvoirs du Haut commissaire* [29 janvier 1957] (p. 365); *Extension du nombre des matières soumises à un accord à l'échelon fédéral, attributions du grand Conseil* (p. 366); *Demande la réserve des rapports portant proposition de décisions sur les quatre premiers décrets* [30 janvier 1957] (p. 412); — de la proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement des conseils de gouvernement en A. O. F. et en A. E. F. : *Son contre-projet (Maintien des pouvoirs des gouverneurs)* [30 janvier 1957] (p. 421, 422); *Amendement de M. Dia prévoyant que le vice-président nomme les Ministres et est responsable devant l'Assemblée territoriale* [2 février 1957] (p. 548); *Sa demande de seconde délibération* (p. 554); — seconde délibération : *Demande de réunion de la Commission présentée par M. Kriegel-Valrimont* (p. 555); — de la proposition de décision sur le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 portant définition des services de l'Etat dans les T. O. M. et énumération des cadres de l'Etat : *Son amendement tendant à exclure de la liste des cadres d'Etat les chefs de bureau des secrétariats généraux et les chefs de division et attachés de la France d'outre-mer* [31 janvier 1957] (p. 454); *Son amendement visant l'établissement de la liste des offices publics* [1<sup>er</sup> février 1957] (p. 484); *le retire (ibid.)*; *Son amendement*

*tendant à supprimer la catégorie des services interterritoriaux (ibid.)*; en deuxième examen, Art. 2 : *Amendement de M. Juskiewski tendant à exclure le service géologique de la liste des services d'Etat* [12 mars 1957] (p. 1440); *Son amendement tendant à la suppression du service d'assistance technique* (p. 1441, 1442); Art. 5 bis : *Son amendement tendant à la suppression de cet article (Cadre d'experts d'assistance technique)* (p. 1447); — de la proposition de décision sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956 relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer : *Son amendement visant l'organisation de cadres de complément* [1<sup>er</sup> février 1957] (p. 487); *Son amendement tendant à l'organisation d'un cadre de complément pour le service des douanes* (p. 488); *Son amendement tendant à supprimer la référence aux cadres interterritoriaux (ibid.)*; *Son amendement tendant à modifier la rédaction de l'article 4 du décret susvisé* (p. 488); *Son amendement tendant à limiter l'africainisation des cadres aux postes et fonctions dont les titulaires sont nommés par voie de concours (ibid.)*; *le retire (ibid.)*; *Son amendement prévoyant que les services publics chargés des intérêts des groupes de territoires seront des services territoriaux* (p. 491); *Son amendement prévoyant que les dépenses de services publics d'intérêt commun incombent au budget du groupe de territoires (ibid.)*; en deuxième examen, Art. 3 : *Son amendement tendant à supprimer les dispositions concernant l'assistance technique* [12 mars 1957] (p. 1448); Art. 4 : *Son amendement tendant à limiter à 50 0/0 la proportion des Africains dans les cadres de fonctionnaires de l'Etat* (p. 1448); *Son amendement (Suppression des dispositions étendant aux fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer les facilités accordées aux fonctionnaires originaires des T. O. M.)* (p. 1449); Art. 11 : *Son amendement tendant à une modification de rédaction* (p. 1451); — de la proposition de décision du 3 décembre 1956 portant réorganisation de l'A. O. F. et de l'A. E. F., en qualité de Rapporteur : *Amendement de M. Senghor prévoyant une coordination interterritoriale en matière administrative* [1<sup>er</sup> février 1957] (p. 508); *Nouvelle rédaction proposée par la Commission sur les pouvoirs du Haut commissaire* (p. 509); *Amendement de M. Naudet prévoyant que le Haut commissaire est le depositaire des pouvoirs de la République*

pour l'ensemble des territoires du groupe (p. 510); Amendement de M. Aubame tendant à retirer au Haut commissaire le pouvoir de rectifier les limites des territoires après avis conforme des assemblées territoriales (ibid.); Amendement de M. Coquel tendant à retirer au Haut commissaire le pouvoir de négocier des conventions intéressant le groupe de territoires (p. 511); Amendement de M. Naudet tendant à confier au Haut commissaire l'organisation de tous les services d'Etat (p. 514); Amendement de M. Naudet prévoyant une délégation en matière budgétaire du Haut commissaire en chef du territoire (ibid.); Amendement de M. Coquel tendant à retirer au Haut commissaire le pouvoir d'attribuer les permis de recherches minières (p. 515); Son amendement visant l'organisation du service de coordination économique (p. 516); le retire (ibid.); Amendement de M. Naudet tendant à donner un pouvoir d'arbitrage au grand conseil en cas de conflit entre les assemblées territoriales, en demande la réserve (p. 522); en deuxième examen, en qualité de Rapporteur [12 mars 1957] (p. 1453); Art. 8 : Amendement de M. Buron (Suppression des dispositions permettant au Haut commissaire de rectifier les limites des territoires) (p. 1454); Art. 13 : Son amendement (Création d'un service interterritorial de géologie et de prospection minière) (p. 1455); Son amendement (Suppression de l'Académie) (ibid.); le retire (ibid.); Amendement de M. Juskiewski (Suppression du service interterritorial de l'élevage); Amendement de M. Saïd Mohamed Cheikh ayant le même objet (ibid.); Amendement de M. Juskiewski (Suppression du service de la lutte antiacridienne) (ibid.); Art. 45 : Amendement de M. Devinat tendant à mettre à la disposition des territoires la totalité des redevances et des droits de sortie perçus sur les produits miniers et pétroliers (p. 1459); — de la proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956 déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en A. O. F. et en A. E. F., en qualité de Rapporteur : Amendement de M. Senghor tendant à substituer la notion de collectivité rurale [2 février 1957] (p. 582); en deuxième examen, en qualité de Rapporteur [12 mars 1957] (p. 1473); — de la proposition de décision sur le décret du 3 novembre 1956 portant réorganisation de Madagascar : Son amendement tendant à retirer le service des douanes

de la liste des services territoriaux [2 février 1957] (p. 590); Son amendement prévoyant que les dépenses des services d'intérêt commun seront supportées par les budgets provinciaux (p. 592); — de la proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956 relatif aux attributions du conseil de gouvernement et de l'assemblée représentative de Madagascar : Son amendement tendant à faire participer les représentants de toutes les provinces au conseil du gouvernement [2 février 1957] (p. 596, 597); Son amendement relatif aux incompatibilités entre les fonctions de Ministre et certaines autres fonctions publiques (p. 598); Son amendement relatif au remplacement des Ministres démissionnaires ou décédés (ibid.); — de la proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956 relatif aux attributions des conseils de province et des assemblées provinciales de Madagascar : Son amendement tendant à réduire à quatre le nombre des membres des conseils de province [2 février 1957] (p. 604); Son amendement relatif à l'élection des membres des conseils provinciaux (p. 604); Son amendement tendant à appliquer les dispositions de la loi du 6 février 1952 aux candidats qui ne sont pas membres de l'assemblée provinciale (p. 605); Son amendement relatif aux incompatibilités entre les fonctions de conseiller provincial et certaines autres fonctions publiques (p. 605); Son amendement relatif au remplacement des conseillers provinciaux démissionnaires ou décédés (ibid.); Son amendement relatif aux conflits éventuels entre les décisions des assemblées provinciales et les dispositions législatives postérieures (p. 606); — de la proposition de décision sur le décret n° 56-1249 instituant un régime spécial concernant les réserves constituées par les entreprises métropolitaines pour investissements dans les territoires d'outre-mer : Son amendement prévoyant que le programme d'emploi des réserves doit être soumis à une commission d'agrément [2 février 1957] (p. 608); — d'un projet de loi relatif au statut des travailleurs à domicile; Art. 9 : Son amendement (tarif de la main-d'œuvre pénitentiaire) [13 février 1957] (p. 830). — Son rapport sur une pétition [14 février 1957] (p. 888). — Prend part à la discussion : en deuxième examen, de la proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les attributions des conseils de gouvernement et des assemblées territoriales en A. O. F. et en A. E. F. : Art. 1<sup>er</sup> C :

*Son amendement prévoyant que le chef du territoire est assisté d'un secrétaire général* [12 mars 1957] (p. 1467); Art. 18 : *Son amendement visant la rédaction du deuxième alinéa* (p. 1468); Art. 34 : *Son amendement visant la durée des sessions extraordinaires* (p. 1471); — du projet de loi étendant aux territoires d'outre-mer certaines dispositions de l'article 373 du Code pénal; Art. 1<sup>er</sup> : *Son amendement tendant à exclure la République autonome du Togo du champ d'application des dispositions prévues* [12 mars 1957] (p. 1493); — de la proposition de décision sur le décret du 28 mars 1957 portant statut du Cameroun; Art. 8 : *Son amendement visant la rédaction du premier alinéa* [4 avril 1957] (p. 2047); *Son amendement visant la rédaction du dernier alinéa* (ibid.); *le retire* (ibid.); Art. 19 : *Son amendement tendant à substituer au mot « gouvernement » le mot « cabinet »* (p. 2050); Art. 40 : *Son amendement tendant à supprimer cet article (délégation automatique et permanente des pouvoirs de police du Haut Commissaire)* (p. 2056); *le retire* (p. 2058); Art. 53 : *Son amendement tendant à reprendre le texte du Gouvernement (Gestion des crédits délégués aux chefs de circonscriptions)* (p. 2059); — d'une proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 relatif au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Côte française des Somalis; Art. 7 : *Son amendement tendant à rétablir cet article (Election des membres des conseils de gouvernement)* [10 avril 1957] (p. 2140); Art. 8 : *Son amendement autorisant les candidats et les membres de l'assemblée territoriale à demander l'annulation des élections au conseil de gouvernement* [10 avril 1957] (p. 2140); Art. 15 : *Son amendement modifiant la rédaction du deuxième alinéa* (p. 2141); *Son amendement permettant au secrétaire général du territoire d'assister aux séances du conseil de gouvernement* (ibid.); *le retire* (ibid.); Art. 36 : *Son amendement tendant à abroger l'article 52 de la loi du 19 août 1950 relatif à l'examen des comptes du territoire* (ibid.); — d'une proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 relatif au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie; Art. 7 : *Son amendement tendant à rétablir cet article (Organisation de l'élection au conseil de gouvernement)* [10 avril 1957] (p. 2155); Art. 8 : *Son amendement visant le recours en nullité dirigé contre les élections au conseil de*

*gouvernement* (p. 2156); Art. 15 : *Son amendement tendant à une modification de rédaction* (ibid.); Art. 25 : *Son amendement visant les nullités opposables à certains actes du conseil de gouvernement* (p. 2156); Art. 38 : *Son amendement visant la rédaction du vingt-cinquième alinéa* (p. 2157); *le retire* (ibid.); Art. 46 : *Son amendement tendant à exclure l'organisation administrative de la liste des matières sur lesquelles l'Assemblée territoriale est obligatoirement consultée* (p. 2157); *Son amendement tendant à exclure de la même liste la détermination des conditions d'application des lois sur les rentes viagères* (p. 2158); *Son amendement tendant à exclure de la même liste la réglementation de l'immigration* (ibid.); — en premier examen, de la proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 soumis à l'examen du Parlement, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie; Art. 3 : *Son amendement tendant, en cas d'absence du chef du territoire, à le remplacer par le vice-président du conseil de gouvernement* [12 avril 1957] (p. 2271); Art. 7 : *Son amendement tendant à reprendre le texte du décret (Confection et dépôt de listes électorales)* (ibid.); Art. 8 : *Son amendement tendant à en modifier la rédaction (Nullité des élections)* (ibid.); *Son amendement tendant à appliquer au contentieux des élections les dispositions du décret du 25 octobre 1946* (p. 2272); Art. 15 : *Son amendement tendant à préciser que l'ordre du jour est établi par le président du conseil de gouvernement* (ibid.); *Son amendement tendant à permettre au secrétaire général d'assister aux séances du conseil de gouvernement* (ibid.); Art. 25 : *Son amendement tendant à en modifier la rédaction (Nullité de certains actes du conseil de gouvernement)* (ibid.); Art. 38 : *Son amendement en modifiant la rédaction; le retire* (p. 2273); Art. 46 : *Son amendement tendant à supprimer l'avis consultatif de l'assemblée territoriale, pour l'organisation administrative du territoire, pour l'application des lois métropolitaines portant révision des rentes viagères, pour la réglementation de l'immigration* (p. 2274); — en premier examen, de la proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 soumis à l'examen du Parlement, en application de l'article premier de la

loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant déconcentration administrative par transfert d'attributions des services centraux du Ministère de la France d'outre-mer; Art. 1<sup>er</sup>, tableau A : *Son amendement tendant à exclure de la compétence des hauts commissaires et des chefs de territoire non groupés l'engagement des agents contractuels* [12 avril 1957] (p. 2276); Art. 1<sup>er</sup>, tableau B : *Son amendement concernant l'autorisation d'exercer la pharmacie à titre privé aux pharmaciens diplômés de l'École de médecine et de pharmacie de Dakar* (p. 2278); — en premier examen, de la proposition de décision sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957 soumis à l'examen du Parlement, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer, en qualité de *Rapporteur* [12 avril 1957] (p. 2278); — en premier examen, de la proposition de décision sur le décret n° 57-245 du 24 février 1957 soumis à l'examen du Parlement, en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun; Art. 11 : *Amendement de M. Juskiewski tendant à créer un organisme de surcompensation des accidents du travail entre les T. O. M.*; *Ses observations sur le rôle du fonds général des accidents du travail en cas de situation exceptionnelle, fixation de la quote-part de la cotisation de l'employeur par le conseil d'administration de l'organisme de gestion du fonds* [12 avril 1957] (p. 2286); — d'un projet de loi portant ratification des traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom, en qualité de *Rapporteur pour avis*: *Principes régissant l'association des pays d'outre-mer à la Communauté, modalités de l'association des territoires d'outre-mer à l'Union douanière, incidence du traité sur la politique économique de l'outre-mer, absence de protection du coton, investissements nécessaires, création d'un fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer, industrialisation, création de l'Eurafrique* [3 juillet 1957] (p. 3201 à 3206). — Son rapport sur une pétition [18 décembre 1957] (p. 5490). = S'excuse de son absence (17 janvier 1957) (p. 89). = Obtient un congé [17 janvier 1957] (p. 89).

**ALLIOT (M. Edouard)**, *Député de l'Aisne* (I. P. A. S.).

Son élection est validée [3 février 1956] (p. 190). = Est nommé membre : de la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions [28 février 1956] (p. 522) (1); de la Commission de la justice et de législation [27 avril 1956] (p. 1602); de la Commission de la production industrielle et de l'énergie [4 octobre 1957] (p. 4503).

#### Interventions :

Prend part à la discussion : en troisième lecture, du projet de loi créant un fonds national de solidarité, Art. 1<sup>er</sup> : *Son sous-amendement excluant les voitures immatriculées au nom de sociétés de familles et de sociétés en nom collectif de la taxe prévue par l'amendement de M. Boisdé, pour remplacer la taxe de luxe* [19 juin 1956] (p. 2727); — du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, Art. 47 : *Ses observations sur le Fonds forestier national* [22 juin 1956] (p. 2931); *Son article additionnel majorant de 1 franc par kilogramme la taxe unique sur les viandes* (p. 2938); *le modifie* (p. 2939); *Ses explications de vote sur les questions de confiance posées en la forme constitutionnelle pour l'adoption de l'article 12, pour l'adoption de l'article 2 et de l'ensemble du projet de loi* [26 juin 1956] (p. 3022); — d'une proposition de loi relative à la collecte du blé de la récolte de 1955; *Ses observations sur l'attitude du groupe communiste* [27 juin 1956] (p. 3102); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957, Art. 15, Etat D, INDUSTRIE ET COMMERCE : *Constitution des stocks et répartition du carburant* [4 décembre 1956] (p. 5512, 5513); Art. 104 : *Reconstruction du canal du Nord; position du conseil général du Nord et de la chambre de commerce de Saint-Quentin* [5 décembre 1956] (p. 5565); — des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement : *Ses observations sur l'inclusion du bois comme produit agricole dans le traité du marché commun* [6 mars 1957] (p. 1332); *Ordre du jour de M. Gilbert Martin* [6 mars 1957] (p. 1343); — d'une proposition de loi relative au prix du lait; seconde délibération, Art. 2 : *Evaluation*

(1) Démissionnaire [24 avril 1956] (p. 1507).